



Pension reversion

Par abid33

bonjour
monsieur français de naissance, monégasque par mariage paie ses impôts en France et perçoit ses pensions de retraites de caisses françaises,
habite Monaco avec
madame monégasque de naissance, perçoit
une pension de retraite d'une caisse monégasque

question
monsieur est décédé et madame peut elle percevoir une pension de réversion de la part des caisses françaises de monsieur

NB madame perçoit pour son propre compte 2200? mensuels

merci

Par isernon

bonjour,

en ce qui concerne les pensions de reversion, il existe des différences selon qu'il s'agit d'une pension de reversion du secteur privé ou du secteur public.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378[url]

salutations

Par abid33

merci beaucoup